

Tout abonnement au Pass Année Famille implique de la part du client l'adhésion entière et sans réserve aux termes du présent document.

1- LE PRINCIPE :

Le Vaisseau propose un système d'abonnement nominatif et non cessible intitulé **Pass Année Famille**, qui offre un tarif préférentiel sur les entrées du Vaisseau et permet un accès illimité au site pendant un an. **Le Vaisseau est ouvert toute l'année de 10h à 18h (dernière entrée et fermeture de la billetterie à 17h).**

Le Vaisseau est fermé les lundis, ainsi que les 1^{er} janvier, 1^{er} mai, 25 décembre et les 3 premières semaines de septembre 2016 (5 au 26).

Le coût de l'abonnement famille est de 100€ / an pour 4 personnes (adulte ou enfant de plus de 3 ans) et de 20€ pour chaque personne supplémentaire (maximum 3 personnes supplémentaires soit maximum 7 utilisateurs / carte). Lorsque l'un des détenteurs de la carte est âgé de moins de 10 ans, il doit être accompagné par une personne âgée d'au moins 16 ans durant toute la durée de visite.

Une carte est délivrée pendant les horaires d'ouverture de la billetterie du Vaisseau au détenteur principal de l'abonnement. Une photo de chacun des bénéficiaires de l'abonnement est réalisée sur place lors de la souscription de l'abonnement via une webcam. Dans le cas où tous les bénéficiaires ne sont pas présents lors de la souscription de l'abonnement, le détenteur principal peut produire des photos papiers des bénéficiaires absents, qui seront scannées puis rendues au détenteur de l'abonnement. Ces photos sont enregistrées dans le dossier d'abonnement du détenteur principal. Les bénéficiaires de la carte d'abonnement peuvent se rendre au Vaisseau ensemble ou séparément. Les billets journaliers permettant d'accéder au site sont remis sur présentation du Pass lors du passage en billetterie, qui est obligatoire (dernière entrée et fermeture de la billetterie à 17h).

La carte est nominative et non cessible. Elle ne peut être utilisée que par les bénéficiaires dont les photos sont enregistrées. La liste des bénéficiaires n'est pas modifiable pour toute la durée de l'abonnement. Toutefois, il est possible d'ajouter un bénéficiaire supplémentaire en cours d'année dans la limite de 7 bénéficiaires au total par abonnement. Dans l'hypothèse où d'autres personnes accompagneraient les membres abonnés, l'entrée est de 6 € par personne au lieu de 8€ pour les adultes et 7€ pour les enfants ; et de 3€ à partir de 16h30.

Tout abonnement donne droit à une (1) entrée gratuite pour un (1) invité chaque samedi. Dans le cadre des stages à la journée proposés par le Vaisseau, les enfants bénéficiaires d'un abonnement annuel au Vaisseau en cours de validité à la date du stage, paient 15 € au lieu de 18 € /enfant.

Ce Pass ne donne pas accès aux spectacles et expositions payants qui ont lieu au Vaisseau et ne procure pas d'accès prioritaire en billetterie ou à la programmation culturelle du jour. Lorsque le Vaisseau a atteint sa capacité d'accueil maximale, il est amené à stopper momentanément l'accès aux expositions. Le Pass ne procure pas d'accès prioritaire dans ce cas-là.

Le Pass est valable un(1) an à compter de sa date de début de validité et ce même si des bénéficiaires supplémentaires ont été ajoutés en cours d'année.

Il n'est ni repris ni échangé par le Vaisseau. Il ne sera procédé à aucun remboursement de l'abonnement, sauf cas de force majeure.

Aucun remboursement ni prolongation ne sera effectué pour les jours de fermeture du Vaisseau, notamment les 3 semaines de fermeture annuelle en septembre, la fermeture temporaire d'une exposition ou pour toute autre fermeture exceptionnelle signalée.

2- MODALITES D'ACHAT

Du mardi au dimanche de 10h à 17h, le client peut acheter sa carte d'abonnement famille au Vaisseau, en remplissant un formulaire, disponible à l'accueil. Dans ce cas, il remet le formulaire intégralement complété directement à la billetterie, muni du règlement de sa commande et des photos de tous les bénéficiaires (cf. § 1).

En cas d'affluence : le client dépose le formulaire intégralement complété et règle le montant du Pass Année Famille. Des billets journaliers sont délivrés pour permettre l'accès au site à tous les bénéficiaires présents. La carte d'abonnement est délivrée ultérieurement. (Voir § 3- Délivrance de la carte.)

Achat suite à une visite payante le jour-même :

Le Pass année Famille peut être acheté après une première visite des expositions du Vaisseau le jour-même, et dès la sortie du site, avant 17h : dans cette hypothèse (et uniquement dans l'hypothèse où l'achat du pass suit une visite payante le jour-même, l'agent d'accueil peut déduire le montant des billets (uniquement ceux utilisés par les futurs bénéficiaires du Pass) encaissés ce jour du montant total à verser pour l'achat du Pass année famille. Dans ce cas, le client remet le formulaire d'adhésion au Pass Année intégralement complété, accompagné du montant dû restant à payer (Montant de l'abonnement - montant des billets du jour), des billets et du ticket de caisse de la visite du jour.

La carte d'abonnement est remise lorsque le dossier est complété, notamment avec les photos de tous les bénéficiaires de l'abonnement. (Voir § 3- Délivrance de la carte.)

Achat en ligne : Dans le cadre d'offres spéciales, l'abonnement peut être acheté via la billetterie en ligne ; le paiement se fait alors en ligne. La carte d'abonnement est établie sur place, à la billetterie du Vaisseau contre remise du justificatif d'achat.

3- DÉLIVRANCE DE LA CARTE :

La carte d'abonnement est délivrée sur place au Vaisseau pendant les heures d'ouverture de la billetterie (du mardi au dimanche de 10h à 17h). Le Vaisseau est fermé les lundis, ainsi que les 1^{er} janvier, 1^{er} mai, 25 décembre et les 3 premières semaines de septembre 2016 (5 au 26).

Seul le détenteur principal de la carte d'abonnement, majeur au moment de la souscription, est habilité à la retirer contre signature d'un accusé de réception.

Dans le cas d'une souscription en période d'affluence en billetterie, le souscripteur retourne en billetterie pour récupérer la carte d'abonnement et produire les photos de tous les bénéficiaires au cours de la journée ou à la sortie du Vaisseau, avant 17h, horaire de fermeture de la billetterie.

Dans tous les cas, la carte d'abonnement n'est remise qu'après production des photos de l'intégralité des bénéficiaires.

Le Pass famille peut être utilisé lors de sorties familiales au Vaisseau. En aucun cas il ne peut être accepté comme « mode de paiement » :

- lors de sorties en groupe (scolaires, périscolaires...)
- dans le cadre des formules anniversaire tout compris
- lors des stages à la journée au Vaisseau

4- CONDITIONS DE PAIEMENT :

L'abonnement n'est délivré et valide qu'après réception par le Vaisseau du règlement intégral de la somme due. Tous les règlements doivent être effectués en euros.

L'abonnement peut être réglé par carte bancaire, espèces (dans la limite de 300€), chèque bancaire, chèque culture, chèque vacances ou virement bancaire.

5- PERTE OU VOL :

En cas de perte définitive de la carte, le Vaisseau peut procéder à la réédition de la carte à la demande du détenteur principal du Pass. Toutes les photos étant enregistrées, il n'est pas possible de changer de bénéficiaires à cette occasion, une vérification sera opérée. Une carte perdue et rapportée à un membre du personnel du Vaisseau, ne peut être récupérée que par le détenteur principal, ou un bénéficiaire majeur.

6- PARRAINAGE :

Une offre de parrainage est menée pour les abonnements annuels, sous la forme : un mois de prolongation d'abonnement offert au détenteur d'un abonnement annuel en cours de validité, pour tout nouvel abonnement annuel acheté par un tiers recommandé par lui. Le parrain peut parrainer 3 filleuls au maximum. Le filleul ne doit pas avoir été titulaire d'un abonnement annuel depuis deux ans. L'offre n'est pas valable sur les abonnements gratuits ou achetés sur internet et ne peut être cumulée avec d'autres offres. Des conditions générales de vente spécifiques à l'offre de parrainage sont disponibles à l'accueil du Vaisseau.

7- EXCLUSION DU VAISSEAU :

Lors des visites, le Vaisseau se réserve le droit d'exclure toute personne, même abonnée, dont le comportement est jugé violent ou injurieux.

8- RÉCLAMATION :

En cas de réclamation, le client peut s'adresser au Vaisseau soit par courrier électronique à info@levaisseau.com, soit par courrier postal à l'adresse *Le Vaisseau – 1 bis rue Philippe Dollinger- BP 61037 – 67027 Strasbourg Cedex 1*

9- TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES :

Les informations personnelles recueillies lors de la souscription sont nécessaires pour l'adhésion à un Pass annuel. Elles font l'objet d'un traitement informatique destiné à la délivrance de la carte d'abonnement. Le destinataire des données est Le Vaisseau, en qualité de responsable du traitement. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à *Le Vaisseau – 1 bis rue Philippe Dollinger- BP 61037 – 67027 Strasbourg Cedex 1*